

Villeneuve d'Ascq, le 5 janvier 2016

Jean-Marc NICOLAS  
UFR de physique, bât. P5  
Membre du Conseil d'Administration de l'Université – Lille1

Philippe Rollet  
Président de l'Université Lille1

Monsieur le Président,

Lors du Conseil d'Administration de l'Université – Lille1 du vendredi 13 décembre 2013 étaient présentées et adoptées plusieurs conventions de délocalisation de diplômes entre l'Université – Lille1 et des établissements privés au Maroc et en Algérie, *l'Université Privé de Marrakech*, *l'Ecole Supérieure de Commerce et des Affaires (ESCA)* à Casablanca et la *Management Development International - Business School* d'Alger

Ces conventions avaient ce jour-là été abondamment discutées et plusieurs voix s'étaient élevées contre ces conventions, jugeant que les garanties sur les conditions de délivrances des diplômes, conformément à la charte en vigueur à Lille1, n'étaient pas suffisantes. Ces conventions avaient été néanmoins adoptées, le Président ayant précisé qu'une « *analyse des accords avait été réalisée* ». Un bilan de ces conventions devait être présenté au CA à échéance.

Plus de deux ans après, je me permets de vous demander :

1- qu'un bilan de ces conventions (nombre d'inscrits, nombre de diplômés, nombre d'enseignants de Lille1 impliqués, nombres d'heures d'enseignement délivrés par Lille1, organisation des examens, bilan financier, ...) soit présenté au CA avant la fin de la mandature (avril 2016)

2- que soient présentées au CA les annexes financières mentionnées dans les conventions (article 8 de l'accord avec *l'Université Privée de Marrakech*, article 3 de l'accord avec *l'ESCA*) mais absentes des pièces ce jour-là.

En vous remerciant par avance de votre réponse et de votre célérité à éclairer les administrateurs de Lille1,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations,

Jean-Marc NICOLAS

